

COMMUNE DE REMELFING

PROCES-VERBAL

REUNION PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

LE LUNDI 07 JUILLET 2025

Nombre de Conseillers

- en exercice	15
- présents	12
- votants	15
- pouvoirs	3

Date de convocation : 02 juillet 2025

Date d'affichage : 02 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet dix-huit heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de REMELFING s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOURING Hubert, Maire.

Il fait signer la feuille de présence.

Présents : SCHMIT Daniel, ROTH Lucile, NONN Alex, JACOB Martine, FRANCOIS Sandrine, SCHROEDER Stéphane, DE ZORZI Amanda, RAYMOND Benoît, LOHMANN Etienne, MALLICK-HODY Nadine, WEBER François

Procurations :

M. BRANSTETT Pascal a donné procuration à M. SCHMIT Daniel

Mme BLAZY Virginie a donné procuration à Mme ROTH Lucile

M. JUNG Bernard a donné procuration à Mme MALLICK-HODY Nadine

Monsieur le Maire donne lecture des procurations.

Le quorum étant atteint avec 12 présents, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire lit l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de rajouter au point n° 8 : Demande de remboursement de location de salle – BURLETT Nathalie

Le conseil municipal, par 15 voix pour, décide de rajouter ce point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2025
3. Procès-verbal de l'Ecole Primaire en date du 13 juin 2025
4. Procès-verbal de l'Ecole Maternelle en date du 20 juin 2025
5. Recomposition de l'organe délibérant de la CASC pour le renouvellement général des conseillers municipaux en 2026
6. Avenant à la convention relative à la réalisation d'un aménagement de sécurité des routes départementales n° 919 – Département et Commune
7. Prestations de services
8. Demande de remboursement de location de salle – ULLRICH Rebecca
9. 14 Juillet 2025
10. Demande de subvention de l'Ecole primaire – Peinture préau

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne M. NONN Alex comme secrétaire de séance, assisté de Mme ABELS Manuella.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Monsieur le Maire lit les différents points du procès-verbal de la séance du 14 avril 2025.

Nous n'avons pas eu de remarques et sans observations séance tenante, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal au vote.

Après lecture du procès-verbal de la séance du 14 avril 2025, le Conseil Municipal l'adopte.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

3. PROCES-VERBAL DE L'ECOLE PRIMAIRE EN DATE DU 13 JUIN 2025

Madame ROTH Lucile donne lecture du procès-verbal du conseil d'école de l'Ecole Primaire en date du 13 juin 2025. Le Conseil Municipal en prend acte.

4. PROCES VERBAL DE L'ECOLE MATERNELLE EN DATE DU 20 JUIN 2025

Madame ROTH Lucile donne lecture du procès-verbal du conseil d'école de l'Ecole Maternelle en date du 20 juin 2025. Le Conseil Municipal en prend acte.

5. RECOMPOSITION DE L'ORGANE DELIBERANTE DE LA CASC POUR LE RENOUELEMENT GENERAL DES CONSEILLERS MUNICIPAUX EN 2026

Monsieur BOURING Hubert prend la parole. Aujourd'hui l'organe délibérant compte 80 délégués dont 2 pour Rémelfing.

Le Conseil municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu l'article L.5211-6-1 VII du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le nombre de sièges et leur répartition entre les communes membres peuvent être fixés, soit par application des dispositions de droit commun prévues aux II à VI de l'article L.5211-6-1 du CGCT, soit par accord local dans les conditions fixées, pour les communautés d'agglomération, au I de l'article précité,

Considérant que le nombre de sièges issu du dispositif de droit commun s'élève à 70 pour l'assemblée de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

Considérant que, par accord local validé pour l'entrée en vigueur de la fusion de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs et de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au 1^{er} janvier 2017, le nombre de sièges a été établi à 80,

Considérant que la répartition des sièges doit respecter un principe général de proportionnalité par rapport à la population de chaque commune membre de l'EPCI,

Considérant que l'équilibre de cette composition se révèle satisfaisant depuis 2017,

Considérant que l'accord local doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population, cette majorité devant comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres,

Considérant la nécessité de procéder à la recomposition de l'assemblée communautaire dans la perspective du renouvellement des conseils municipaux de 2026,

Considérant que les communes ont jusqu'au 31 août 2025 pour répartir les sièges des conseillers communautaires par un accord local,

Considérant qu'en l'absence d'accord local, le Préfet retient la composition issue du droit commun,

Considérant qu'en cas d'accord local, le Préfet valide la recomposition du conseil communautaire par un arrêté pris avant le 31 octobre 2025 pour une entrée en vigueur en mars 2026,

Considérant la population municipale authentifiée au 01.01.2025,

Considérant la délibération n°2025-05-15-01-1 du Conseil communautaire en date du 15 mai 2025,
Suite à l'avis favorable de la commission,

Décide,

De proposer à Monsieur le Préfet de la Moselle d'arrêter pour la recomposition de l'assemblée communautaire issue des élections de 2026, une répartition des sièges issue d'un accord local et identique à celle qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, date d'entrée en vigueur de la fusion des EPCI, à savoir :

Communes	Nombre de sièges
Sarreguemines	22
Sarralbe	5
Grosbliedestroff	4
Puttelange-aux-Lacs	3
Woustviller	3
Hambach	3
Rouhling	2
Willerwald	2
Neufgrange	2
Hundling	2
Rémelfing	2
Holving	2
Sarreinsming	2
Rémering-lès-Puttelange	2
Bliesbruck	1
Saint-Jean-Rohrbach	1
Wiesviller	1
Loupershouse	1
Zetting	1
Hilsprich	1
Lixing-lès-Rouhling	1
Le Val-de-Guéblange	1
Ippling	1
Kalhausen	1
Wittring	1
Woelfling-lès-Sarreguemines	1
Grundviller	1
Blies-Guersviller	1
Siltzheim	1
Frauenberg	1
Blies-Ebersing	1
Ernestviller	1
Kappelkinger	1
Guebenhouse	1
Richeling	1
Nelling	1
Hazembourg	1
Kirviller	1
TOTAL	80

D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

6. AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION D'UN AMENAGEMENT DE SECURITE DES ROUTES DEPARTEMENTALES N° 919 – DEPARTEMENT ET COMMUNE

La Commune de REMELFING a mis en œuvre un aménagement de sécurité sur la RD 919 au droit de son intersection avec la rue des frênes.

Ce projet a fait l'objet d'une convention approuvée le 24 juin 2005 par le Conseil Municipal et le 14 novembre 2005 par la Commission Permanente du Conseil Général.

Au courant de l'année 2025, le département de la Moselle a souhaité modifier l'aménagement de l'îlot central pour faciliter la sortie des poids lourd du site.

Un avenant n° 1 à la convention doit être pris.

Le département de la Moselle assure le financement intégral de ses travaux de modification de l'aménagement de l'îlot central.

Suite à l'avis favorable de la commission, le Conseil Municipal, donne l'accord à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 à la convention

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

7. PRESTATIONS DE SERVICES

M. BOURING Hubert présente le tableau des prestations de services.

Le Conseil Municipal, suite à l'avis favorable de la commission, décide, les prestations de services suivantes :

Droit de place : Auto-scooter	50,00 €
Manège enfant	50,00 €
Stand de tir	20,00 €
Confiserie	20,00 €
Location salle annuelle	300,00 €
Location chasse	3 167,40 €
Location abri de chasse	28,00 €
Concession cimetière : tombe simple pour 15 ans	100,00 €
tombe double pour 15 ans	170,00 €
Concession columbarium : 15 ans	950,00 €
Renouvellement concession columbarium : 15 ans	100,00 €
Tombe cinéraire : 15 ans	100,00 €
Camion vente ambulante	100,00 €
Cirque	25,00 €
Location salle Château quelques heures (enterrement, divers)	100,00 €
Droit de place : vente ambulante de restauration	100,00 € par trimestre
Location terrain de football aux gens extérieurs du village	Forfait de 50,00 €

LOCATION DES SALLES CHATEAU :

- SALLE N° 1 : 250,00 €
- SALLE N° 1 ET 2 : 450, 00 €

Toute association inscrite à l'inter-association depuis plus d'un an (année civile) peut prétendre à 1 manifestation gratuite par an, et le tarif des manifestations suivantes s'élève à 83,00 €.

La somme est à régler lors de la signature du contrat.

Au niveau de la location de la salle, sur le contrat, sera stipulé qu'un acompte de 50 % sera demandé dès la réservation des salles et pour toute résiliation, la commune retiendra la somme de 50,00 € pour frais de dossier.

Il est également précisé au contrat de location l'établissement de trois (3) chèques de caution :

- l'un de 100,00 € (cent) euros pour le ménage
- le second de 900,00 € (neuf cents) euros en cas de dégradations diverses
- le troisième de 150,00 € (cent cinquante) euros pour la gestion du tri et des déchets

Ces tarifs prendront effet à compter du 07/07/2025.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

8. DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LOCATION DE SALLE – ULLRICH REBECCA

Mme ULLRICH Rebecca avait réservé la salle du haut du château pour le week-end du 23-24 mai 2026. Elle avait versé un acompte de 150,00 €.

Elle demande la résiliation du contrat pour raison personnelle.

Le Conseil Municipal décide de rembourser la somme de 150,00 € à Mme ULLRICH Rebecca.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LOCATION DE SALLE – BURLETT NATHALIE

Mme BURLETT Nathalie avait réservé initialement la salle du haut le 05 juillet 2025 pour un montant de 300 euros. Cette somme a déjà été réglée intégralement. Mais suite à un nombre d'invités moins nombreux, elle a loué la salle du bas pour un montant de 215 euros.

Le Conseil Municipal décide de rembourser la somme de 85,00 € à Mme BURLETT Nathalie.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

9. 14 JUILLET 2025

M. BOURING Hubert prend la parole et présente le programme de la Fête Nationale du 14 juillet à 10 H 30 :

- Défilé à partir du Château avec la Fanfare St-Pierre et les Sapeurs Pompiers du Val de Sarre
- Dépôt de gerbe au Monument aux Morts
- Discours
- Vin d'honneur

10. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE PRIMAIRE – PEINTURE PREAU

Madame ROTH Lucile prend la parole.

Monsieur le Directeur de l'Ecole primaire de Rémelfing nous sollicite pour une subvention concernant le projet « Fresque à l'école ».

Cette subvention permettra aux élèves de mener à bien leur projet artistique (lié également à la connaissance de l'allemand) dans de bonnes conditions.

La fresque sera réalisée par M SIMON Michel – Qmrk pour un montant de 1 450,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, décide par 15 voix pour, de verser à l'école primaire (compte OCCE57) une subvention à hauteur de 450,00 €.

La commune prendra également à sa charge les travaux de réfection, de remise en état et la peinture de fond des murs du préau. Ces travaux seront réalisés par les agents techniques de la commune.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

DECISIONS PRISES AU TITRE DES DELEGATIONS DU MAIRE

CONSEIL DU 07 JUILLET 2025

- PREEMPTIONS

Situation du bien	: Section 10, parcelles 226/71 et 236/72 – 17 rue de Verdun
Propriétaire	: M. SIEBERT Dominique et Mme HETTIGER Christina
Acquéreur	: Mme KOLB Camille et Mme NEFF Pauline
Montant :	: 187 000,00 € dont 4 900,00 € de mobilier

Situation du bien	: Section 10, parcelles 162/0082 – 5 rue des Vergers
Propriétaire	: Mme KREMER Danièle
Acquéreur	: M. et Mme DEL BIANCO Claude et Marie-Jeanne
Montant :	: 100 000,00 € dont 5 000,00 € de mobilier

Etaient à l'ordre du jour les points suivants :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2025
3. Procès-verbal de l'Ecole Primaire en date du 13 juin 2025
4. Procès-verbal de l'Ecole Maternelle en date du 20 juin 2025
5. Recomposition de l'organe délibérant de la CASC pour le renouvellement général des conseillers municipaux en 2026
6. Avenant à la convention relative à la réalisation d'un aménagement de sécurité des routes départementales n° 919 – Département et Commune
7. Prestations de services
8. - Demande de remboursement de location de salle – ULLRICH Rebecca
- Demande de remboursement de location de salle – BURLETT Nathalie
9. 14 Juillet 2025
10. Demande de subvention de l'Ecole primaire – Peinture préau

Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 19 H 30.

Le secrétaire de séance,
NONN Alex

Le Maire,
BOURING Hubert